

Question écrite du 06/04/2021

de FREDERIC André

à TELLIER Céline, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

Récemment, Madame la Ministre a eu l'occasion de visiter le parc national de Haute Campine à Maasmechelen. Cette visite était prévue dans le cadre du futur lancement d'un appel à projets pour la création de deux parcs nationaux sur le territoire de la Région wallonne.

Cette dynamique s'inscrit en effet dans la politique menée par le Gouvernement, à la fois en termes d'écotourisme et d'agrandissement des aires protégées. Aussi, la création de ces deux parcs figure sur la liste des projets présentés à la Commission européenne dans le cadre du Plan pour la reprise et la résilience, dont les actions concernant la biodiversité et l'adaptation au changement climatique ambitionnent d'attirer 105 millions d'euros de fonds à horizon 2026.

Dans le cadre de cette visite, elle a précisé que la Wallonie avait tout intérêt à s'inscrire dans ce type de développement. En effet, le parc national de Haute Campine attire les touristes et confirme le retour économique direct et indirect positif et la création d'emplois.

Lorsque je l'interrogeais il y a peu en commission, elle avait indiqué que les critères relatifs aux parcs nationaux n'avaient pas encore été définis, mais qu'une surface minimale devrait être fixée, ainsi que des niveaux d'exigence quant à l'intérêt biologique, et du potentiel de développement économique et touristique.

Un comité de rédaction de l'appel à projets devait être désigné afin de définir les meilleurs critères pour ce projet.

Dès lors, en tenant compte du potentiel plus que positif de l'implantation de ce type de parc en territoire wallon et de la nécessité de bénéficier des aides européennes, ce comité de rédaction a-t-il déjà été désigné ?

Cette visite a-t-elle permis de clarifier les critères envisagés ?

Quels sont éventuellement les critères déjà fixés ?

Par ailleurs, dans quel délai compte-t-elle lancer les appels à projets pour la création des deux parcs nationaux ?

Plus généralement, quels enseignements tire-t-elle de cette visite ?

On le sait, la Wallonie est riche de son patrimoine naturel et de nombreux citoyens sont là pour le défendre et le valoriser. Plus particulièrement, j'avais déjà eu l'occasion de l'interroger sur la création d'un parc national dans les Hautes Fagnes.

Cette candidature éventuelle a-t-elle déjà été examinée ?

Des contacts ont-ils déjà été pris avec les administrations communales concernées, notamment Waimes et Malmedy ?

Réponse du 13/09/2021

de TELLIER Céline

La visite du Parc national de Haute Campine a été particulièrement intéressante et inspirante. Elle nous a permis de rencontrer et d'établir de bons contacts avec les autorités du parc national de Hoge Kempen, dont l'expertise, l'expérience et la disponibilité sont d'un grand appui pour le développement du concept de parcs nationaux en Wallonie.

Nous avons pu constater sur place la remarquable intégration entre conservation de la nature et développement intelligent d'une infrastructure touristique performante autour de cette appellation attractive et respectueuse de parc national. Nous avons pu nous documenter sur la manière d'organiser ce projet, l'importance d'inclure toutes les parties prenantes, de structurer la collaboration avec les partenaires et de prévoir les financements.

Nous sommes revenus de cette rencontre plus que jamais confortés par l'intérêt pour la Wallonie de rejoindre le réseau international existant des parcs nationaux, ne serait-ce que pour le rayonnement, l'attrait et l'appui que cela va procurer à la Wallonie, tant en matière de conservation de la nature que d'ouverture au public et de fierté régionale.

L'exemple du parc national de nos voisins flamands est la démonstration de l'efficacité de ce modèle complet de reconnexion à la nature, de la nature elle-même, des citoyens, des entreprises ou des différentes politiques en cours. Les retours d'un tel projet sont multiples et considérables, dans tous ces domaines. Je pense notamment aux impacts positifs sur la biodiversité, la santé des écosystèmes et leur résilience, le climat, l'économie, l'emploi, la connectivité, les comportements sociaux, les échanges de connaissances, le patrimoine et la culture.

Lors de cette visite, nous avons pu également échanger avec mon homologue Ministre de la Nature en Flandre, Zuhair Demir, sur une possibilité de collaboration transrégionale et de nous faire bénéficier de leur expérience sur la thématique pour la définition d'une méthode de travail pour arriver à la reconnaissance de parcs nationaux.

Comme annoncé à de nombreuses reprises, nous avons lancé un appel à projets-pilotes. Cet appel à projets concerne des projets de « valorisation d'un patrimoine naturel d'exception de la Région wallonne à des fins de conservation de la nature et de valorisation écotouristique ».

Les candidats potentiels ont jusqu'au 1er novembre 2021 pour présenter une brève note d'intention, devant expliquer comment le projet qu'ils présentent rencontre les critères minimums d'admissibilité à la reconnaissance potentielle comme Parc national. Ces critères et la procédure de l'appel à projets sont disponibles sur le site internet de la Wallonie. Les candidats doivent également présenter un porteur de projet identifié et des garanties en termes d'adhésion et de collaboration avec la majorité des acteurs pertinents du territoire concerné.

Les critères d'admissibilité et d'évaluation ont été préparés par un comité de rédaction au sein de mon administration, qui a pu compter sur la disponibilité d'experts en différentes matières et de juristes pour éclairer leurs travaux.

Les critères retenus s'alignent sur les standards internationaux pour ce type d'aires protégées et concernent donc des surfaces minimales de quelques milliers d'hectares, suffisamment cohérentes pour pouvoir maintenir durablement les espèces et les types d'habitats présents, former un ensemble fonctionnel, homogène et/ou complémentaire en termes de paysage, de patrimoine, de loisirs et d'écologie. Les caractères unique, original et reconnaissable du projet devront se démarquer

profondément à l'échelle du territoire wallon, mais aussi des autres parcs nationaux existant ailleurs. Ces caractères s'appliquent au niveau des valeurs naturelles (représentativité pour l'écorégion), des valeurs du paysage et des valeurs patrimoniales.

Ces concepts clés devraient être porteurs d'une promesse qui garantit au visiteur une valeur d'expérience unique et, en d'autres termes, génère une raison de venir.

Il faut également qu'une coalition de partenaires puisse s'engager formellement à créer un parc national wallon et à assumer la responsabilité de son fonctionnement et de sa gestion. Cette coalition territoriale impliquera une coopération structurelle, dans laquelle chaque partenaire assumera sa part de responsabilité. Une déclaration d'engagement, au moins signée par les partenaires principaux, devra être présentée au moment du dépôt de candidature.

Enfin, pour ce qui est de la question de l'honorable membre relative au territoire des Hautes Fagnes, je souhaite laisser l'initiative aux acteurs locaux d'envisager de se fédérer et de déposer une éventuelle candidature, afin d'encourager les dynamiques locales volontaires et de garantir des chances égales à tous les candidats potentiels aux deux titres de parc national.